

SOCIETE AL HIFADH SICAV

Siège social : 32, Rue Hédi Karray Imm STUSID BANK 1082 Tunis .

Objet : Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément CMF n° : 24-2007 du 05/12/2007

Matricule fiscal : 1055155B /N/M/000

RC : B014377 2008

RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'AGO DU 29/04/2010

1^{ère} Résolution :

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2009, approuve le rapport d'activité ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2009.

2^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2009, établi en application des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

3^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale, donne quitus entier et définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion durant l'exercice 2009.

4^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la répartition du résultat de l'exercice clos au 31/12/2009, comme suit :

	En dinars
❖ Résultat d'exploitation de l'exercice 2009	675 412,797
❖ Régularisation du résultat d'exploitation	163 980,316
❖ Report à nouveau	196,764

❖ Résultat distribuable de l'exercice 2009	839 589,877
❖ Affectation en dividendes	-839 523,503
❖ Affectation en report à nouveau	-66,374

Elle décide, en conséquence, de fixer le dividende net par action au titre de l'exercice 2009 à 3,731 dinars et d'affecter le reliquat soit 66,374 DT au compte report à nouveau.

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la date de mise en paiement des dividendes au mercredi 05 mai 2010. Elle réserve la faculté aux actionnaires de réinvestir leurs dividendes en s'attribuant des actions de AL HIFADH SICAV.

5^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale accepte la démission de M. Brahim SAADA de son poste au Conseil d'Administration suite à sa nouvelle nomination à la BCT et ratifie la décision du Conseil de désigner le nouveau Directeur Général de la STUSID BANK M. Mohamed Laroussi BOUZIRI en qualité de Président du Conseil pour la même période restante de son prédécesseur.

6^{ème} Résolution :

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, des publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au Directeur Général ou à toute personne nommément désignée par lui.